

ACTION CULTURELLE ET MEDIATION NUMERIQUE

Cours 1 : Introduction - L'action culturelle en médiathèque : définitions, histoire et enjeux

Ce premier cours tentera de poser quelques bases théoriques et historiques pour mieux appréhender la notion d'action culturelle. Notre focus portera donc uniquement sur les bibliothèques publiques, excluant les bibliothèques universitaires

Vous retrouverez à la fin de ce cours les références des ouvrages et textes cités.

Contenu

1. « Animation », « médiation » ou « action culturelle » ? Quelques définitions	2
1.1. « Animation culturelle » : la dimension pratique	2
1.2. « Médiation culturelle » : la dimension relationnelle	3
1.3. « Action culturelle » : la dimension politique	3
2. Pourquoi de l'action culturelle en médiathèque ? A quoi ça sert ? Quels peuvent en être les objectifs ?	4
2.1. Faire vivre les collections et la médiathèque	6
2.2. Proposer une approche de la création contemporaine	7
2.3. Fidéliser et élargir les publics	7
2.4. Inscrire la médiathèque dans son territoire	8
3. Histoire de l'action culturelle en médiathèque : à chaque modèle de bibliothèque son action	10
3.1 En France	10
3.1.1 Les années 1920 – 1960 : les prémices	11
3.1.2. Les années 1970-2000 : le boom des bibliothèques publiques	12
3.1.3. Un état des lieux aujourd'hui	13
3.2. D'autres modèles, d'autres actions culturelles	14
Conclusion	15
En savoir plus :	16

1. « Animation », « médiation » ou « action culturelle » ? Quelques définitions

D'après une [enquête du CREDOC](#)¹ de 2006, aujourd'hui, 40% des usagers déclarent se rendre en médiathèque pour faire autre chose qu'emprunter des livres : visiter une exposition, travailler, écouter de la musique, voir un film ou participer à un débat... De fait, depuis cinquante ans, le domaine des activités des bibliothèques publiques s'est considérablement élargi.

De même, les termes sont nombreux pour désigner ces activités qui n'ont a priori pas directement trait à la gestion des collections ou au prêt de documents au public : « animation(s) », « médiation culturelle », « action culturelle »... Comment les différencier ? Si les frontières entre ces termes sont parfois floues et sujettes à débat, quelques nuances peuvent être distinguées.

1.1. « Animation culturelle » : la dimension pratique

Dans la communication interne et externe des médiathèques, le terme le plus souvent rencontré est celui d'*animation*. Au pluriel, les exemples d'animations organisées en bibliothèque ne manquent pas : accueils de groupe (classes, bébés...), heures du conte, spectacles, débats et conférences, expositions... Mais qu'est-ce que *l'animation culturelle* au singulier ?

Ce terme désigne l'ensemble des animations comme une seule activité, autrement dit, il fait référence au processus nécessaire pour créer *des* animations :

- la conception,
- la programmation
- et l'organisation de manifestations et d'événements, réguliers ou ponctuels, visant à donner vie aux œuvres et aux collections, à rendre accessibles différemment les ressources de la médiathèque en intégrant parfois une dimension de loisir, voire de divertissement.

Ces animations peuvent être construites au fil de l'eau, pour l'ensemble de la médiathèque ou service par service. Mais, parce que l'animation culturelle est de plus en plus pensée comme une dimension transversale et spécifique, il s'agit aussi parfois du nom du service qui la gère dans la bibliothèque.

¹ Le CREDOC est le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie en France.

Par nature, l'animation culturelle réclame des compétences très diverses mais très spécifiques. Elle peut donc être portée par les bibliothécaires eux-mêmes ou pas, avec ou sans l'assistance d'intervenants extérieurs. De même, pour concevoir une manifestation, les pré-requis intellectuels et culturels sont rejoints par des contraintes techniques et logistiques. Ainsi, pour organiser un café littéraire, la connaissance des ouvrages et des auteurs est bien sûr indispensable mais l'aptitude à mener une discussion et à savoir parler en public, ou à gérer des questions d'organisation le sera tout autant.

L'animation culturelle nécessite en conséquence de **coordonner** des savoirs et des savoir-faire, et de **collaborer** entre bibliothécaires, artistes, techniciens, administratifs... Elle réclame aussi parfois des bibliothécaires et de la bibliothèque même de sortir de leur enceinte : on parle alors d'action « hors les murs »

Elle se construit en partie par des **partenariats** ponctuels ou pérennes avec des institutions ou établissements divers : théâtres, musées, associations...

1.2. « Médiation culturelle » : la dimension relationnelle

La médiation culturelle se concentre sur **la mise en relation** entre l'œuvre ou la ressource et son public. Il s'agira donc d'abord de réfléchir au rôle de l'intermédiaire : le médiateur ici bibliothécaire. De même, le public est aussi repensé comme un **ensemble de publics** avec des attentes et des besoins pluriels, qui réclament des **propositions adaptées**. Le terme de « médiation » désignera donc tantôt les dispositifs spécifiques mis en place (les différentes « médiations en direction des publics empêchés » par exemple), tantôt l'ensemble de la démarche menée par un établissement.

1.3. « Action culturelle » : la dimension politique

Pour prendre en compte la dimension pratique, la dimension relationnelle et plus encore, la notion d'**action culturelle** a été développée pour désigner *la politique d'animation* d'une médiathèque ou d'un réseau de médiathèques. Cette fois, il s'agira de poser les principes et les enjeux qui déterminent les animations puis leur structuration. L'action culturelle définit donc en amont de la programmation le positionnement de la médiathèque face à tous ses publics en fonction des orientations politiques qui lui sont données et du contexte dans lequel elle s'inscrit.

En d'autres mots, elle répond aux questions suivantes :

- quels sont les publics à servir, y compris celui qui ne la fréquente pas pour des raisons d'éloignement physique et/ou socioculturels ?
 - Quelles sont les orientations de la politique culturelle indiquée par sa tutelle (mairie, ministère...) pour son territoire ?

- Quels sont les moyens dont elle dispose pour agir (en termes de personnel, d'espaces, de budgets, etc.) ?
- Quelles sont les priorités (en termes de publics, de quartier ou secteur, de collections...) ?
- Et, en fonction, quel type d'action souhaite-elle développer ? On prendra en compte ici les animations in situ mais aussi les partenariats, les actions hors les murs ou autour de l'accessibilité... en résumé, l'ensemble des activités mises en œuvre par la médiathèque pour aller à la rencontre de son public.
- Enfin, comment évaluer les actions menées ? Quels seront les critères retenus pour déterminer la réussite ou la pertinence d'une action ?

L'action culturelle est donc par définition un projet global pour la médiathèque et nécessite une réflexion préalable. Dans l'idéal, elle donne lieu à la rédaction d'un document formalisé en direction des publics comme de la tutelle : la charte d'action culturelle.

L'objectif de cette démarche globale est bien de définir un cadre pour **donner du sens** aux animations pour tous les acteurs concernés (bibliothécaires et médiateurs, publics, tutelle). Structurer son action culturelle, c'est éviter le sentiment d'éparpillement ou de simple juxtaposition d'actions. Cela permet aussi de mieux communiquer en définissant des axes d'animation, par exemple des temps forts et de partager une méthodologie pour gérer chaque projet.

En définitive, c'est donc vers ce modèle que tend ce module : vous permettre de définir et structurer *votre* action culturelle.

2. Pourquoi de l'action culturelle en médiathèque ?

A quoi ça sert ? Quels peuvent en être les objectifs ?

Les principaux textes énonçant ou rappelant les missions des médiathèques insistent sur l'importance de la dimension culturelle de l'action des bibliothèques. Ainsi, on peut lire dans [le](#)

Manifeste de l'Unesco², parmi les missions de la bibliothèque publique, qu'elle doit entre autres:

- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;

Plus récemment, le Manifeste de l'Association des bibliothécaires français (ABF), La bibliothèque est une affaire publique, magnifie la mission sociale et le rôle culturel des médiathèques:

«Les bibliothèques contribuent à l'égalité d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs. Assurant le maillage territorial de présence du livre le plus dense, diffusant de la musique, du cinéma, de la documentation, organisant des rencontres, des débats, des manifestations culturelles, les bibliothèques contribuent à l'accès à la culture, à l'information, aux loisirs. Elles facilitent l'accès à leurs ressources et services à toute personne quel que soit son âge, son origine, sa situation sociale, son éventuel handicap. Elles soutiennent les librairies par leurs achats.»

[...] «*les bibliothèques sont des lieux d'expression et de débat. Les bibliothèques encouragent dans leurs locaux et par leurs partenariats les pratiques de culture et de création y compris numérique. Elles accueillent des rencontres et débats qui contribuent à l'animation de la vie citoyenne.*»

[...] «*les bibliothèques sont des espaces publics. Accueillant, dans la ville, le village, l'établissement d'enseignement, tous les publics, ouvertes à tous sans contrainte ni exclusive, elles constituent des espaces de liberté individuelle et collective, d'étude à des fins personnelles ou de formation ; des lieux de brassage, de mixité des générations et des populations ; des lieux qui jouent un rôle irremplaçable pour faire société dans la vie d'aujourd'hui.*»

²Voir aussi la Charte des bibliothèques

Fort de ces déclarations, la médiathèque se voit donc enjointe à développer des actions. Mais, si l'action culturelle fait aujourd'hui partie intégrante des activités des médiathèques, force est de constater qu'à la première difficulté financière ou de personnel, les moyens qui lui sont consacrés sont susceptibles d'être sacrifiés, peut-être plus facilement que pour d'autres activités. C'est qu'en fonction du contexte culturel local dans lequel s'inscrit la médiathèque, les objectifs qu'elle poursuit doivent être définis et défendus :

- valoriser ses collections et ses ressources, tout en donnant une image dynamique de l'établissement,
- offrir un espace d'expression à des artistes locaux et proposer une approche de la création contemporaine,
- toucher de nouveaux publics et fidéliser le public déjà acquis,
- inscrire la médiathèque dans son territoire.

2.1. Faire vivre les collections et la médiathèque

La bibliothèque justifie le plus souvent le développement d'animations culturelles par la nécessité de mettre en relation les collections et les publics.

La médiathèque n'est plus seulement le lieu où s'accumule des savoirs: **il est celui qui s'efforce de les diffuser et contribue ainsi à «l'animation de la vie citoyenne»**. « *Les bibliothèques sont des établissements culturels. Non seulement par leur contenu (leur collections), mais aussi par leur activité de médiation et de production. Car il s'agit de faire vivre les collections, et non de gérer des cimetières de livres* »³ (Anne-Marie Bertrand). Les animations mises en place rappellent leur rôle dans la médiation entre les publics et la culture autrement que par la mise à disposition de documents et permettent d'autres accès aux savoirs.

En ce sens, **la politique culturelle fait bien évidemment écho à la politique documentaire de l'établissement**. Comme l'indique E. Payen : « *Promouvoir l'accessibilité culturelle des contenus , en favorisant pour le public et donc pour chacun, leur connaissance et leur compréhension , demeure un axe essentiel de cette politique d'action culturelle des bibliothèques. Le fonds documentaire est le socle sur lequel devra s'appuyer l'action culturelle pour entreprendre ce dessein : donner aux publics, aux lecteurs, et, plus largement aux visiteurs qui franchissent nos seuils, des clés de compréhension du monde en écho à ceux qui circulent dans nos ouvrages et dessinent la structure mentale de nos édifices.* »⁴

Plus précisément, une bibliothèque qui fait le choix de développer un fonds de contes traditionnels de tous les pays pour remplir sa mission de soutien à la littérature orale, se doit de recevoir régulièrement des conteurs amateurs et professionnels, seul moyen de donner à entendre et donc de rendre vivant véritablement le contenu de ce fonds. L'organisation d'animations autour des collections permet également **de rendre compte de la diversité et de la richesse des collections**, de donner à voir le lien entre constitution d'un fonds faisant appel à diverses sources

³ Cf *Les Bibliothèques* d'Anne-Marie BERTRAND, p. 82-83

⁴ Cf *L'Action culturelle en bibliothèque*, p. 36

et différents supports, et ses usages informatifs, scientifiques et culturels. Pour cela, la bibliothèque peut proposer des animations quotidiennes, régulières ou exceptionnelles :

- de la simple présentation de documents sur une table en lien avec une actualité littéraire, scientifique et artistique, locale, nationale ou internationale...
- ...à l'organisation d'une table ronde permettant des approfondissements sur un sujet précis en mettant en relation des producteurs de contenus présents dans la bibliothèque (écrivains, artistes, journalistes, scientifiques) et des publics.

Sortir des documents des étagères, c'est aussi **susciter la curiosité ou accompagner les usagers dans leur découverte des ressources** : la commémoration de la Grande Guerre peut ainsi être l'occasion de découvrir les bandes dessinées consacrées à ce sujet et de proposer une exposition de gravures anciennes de cette époque.

2.2. Proposer une approche de la création contemporaine

L'animation permet non seulement la «rencontre» avec les œuvres mais aussi avec des créateurs. La médiathèque joue ainsi **le rôle de soutien et de diffuseur de la « culture vivante »** et contribue à dépoussiérer auprès des plus jeunes la figure de l'artiste ou de l'écrivain et, par ricochet, de la bibliothèque. Les ateliers d'écriture proposés aux adolescents ou la multiplication de prix littéraires en direction des plus jeunes témoignent de cette ambition d'une part et du succès de ces entreprises d'autre part. Le bénéfice de ce rapprochement de deux mondes dans l'espace de la bibliothèque est en effet triple :

- élargissement du lectorat pour les auteurs qui se prêtent au jeu
- et, pour les publics, un changement de regard sur la pratique de l'écriture ou de la recherche, le sentiment de mieux comprendre la fabrique des connaissances qui les entoure.
- Enfin, la médiathèque trouve sa légitimité dans cette promotion qu'elle permet de l'identité de la bibliothèque et des apports de la bibliothèque au public.

2.3. Fidéliser et élargir les publics

Autre objectif prioritaire pour les médiathèques, et qui participe d'un objectif plus général de «démocratisation culturelle»⁵ : celui de la fidélisation et de l'élargissement des publics de

⁵ Cf le dictionnaire de l'École nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : « *Les bibliothèques jouent un rôle très politique : celui du partage du savoir et de la culture. Former les citoyens, leur permettre de se construire et de se forger une opinion personnelle, leur fournir les outils nécessaires à leur compréhension du monde, contribuer à animer l'espace public : ces missions sont tournées vers tous et doivent être proposées et accessibles à tous.*

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'objectif de démocratisation : non seulement augmenter la fréquentation des

médiathèques. L'action culturelle est alors perçue comme un des moyens de **maintenir et/ou de développer l'attractivité de la bibliothèque et de renouveler l'intérêt** afin de donner aux usagers l'envie de venir et revenir. D'une part, fidéliser le public présent en donnant une image différente des bibliothèques, lieu convivial et ouvert sur son temps, et, d'autre part, organiser des rencontres qui fassent venir un nouveau public.

Ainsi, le sociologue Claude Poissenot⁶ rappelle que, bien que les bibliothèques aient particulièrement insisté sur leur volonté d'attirer dans leurs murs de nouveaux publics, en particulier par le biais de l'organisation d'animations, elles parviennent le plus souvent seulement à attirer les publics déjà familiers du lieu : «*Les deux tiers sont inscrits et les trois quarts sont des visiteurs (inscrits ou non). Seul un cinquième n'est ni inscrit ni visiteur. Autrement dit, c'est seulement à la marge que ce type d'activité permet de faire découvrir la bibliothèque.*» Il s'agit essentiellement de femmes, d'enfants, de seniors, et d'un public diplômé du supérieur. L'action culturelle apparaît alors comme **un service supplémentaire proposé par la médiathèque** et, à ce titre, elle a le mérite de conforter la médiathèque dans sa fonction d'espace public aux usages différenciés. Il reste cependant important de renouveler régulièrement l'offre en direction de ce public familial : de nombreux programmes d'animation culturelle sont construits uniquement dans cette optique.

L'élargissement des publics va lui viser toutes les catégories de personnes qui ne fréquentent pas la médiathèque, et ce pour des raisons très diverses (obstacles socioculturels, mais aussi problème de temps disponible ou d'horaires, handicaps, autres pratiques culturelles, manque « d'appétit » pour les bibliothèques,...). La médiathèque est alors amenée à **«sortir de ses murs»** pour travailler avec des partenaires (des structures institutionnelles, des associations et des acteurs locaux plus modestes) et proposer des actions culturelles innovantes et diversifiées, par exemple des bibliothèques de rue ou des cours d'alphabetisation.

2.4. Inscrire la médiathèque dans son territoire

Petit à petit, la médiathèque va chercher à s'inscrire dans la vie locale, en devenir un passage obligé : elle participe à l'agenda de sa collectivité, accompagne les principales commémorations pour rester à l'affiche et ne pas être oubliée des élus et des partenaires. Elle entre dans d'autres établissements publics et privés.

La médiathèque doit en effet faire de l'action culturelle un des outils de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces partenaires privilégiés pourront être :

- les musées,
- les salles de spectacle et autres équipements culturels du territoire

bibliothèques, mais amener à la bibliothèque les parts de la population qui n'y viennent pas ou peu (en particulier les classes populaires, mais aussi les adolescents ou les personnes âgées, les handicapés ou les immigrés). Faire que la photographie du public de la bibliothèque ressemble de plus en plus à la photographie de la population. ». Voir <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/democratisation>

⁶Dans son article paru dans le BBF en 2011, *Publics des animations et image de la bibliothèque*

- les services de la petite enfance et l'éducation nationale
- les autres structures documentaires ou patrimoniales (les Centres de documentation et d'information (CDI) présents en collège et lycée ou les archives)
- les maisons de retraite,
- les établissements pénitentiaires
- les associations spécialisées...

La médiathèque pourra alors s'imposer comme **un facilitateur de lien social**, un lieu de rencontres, de vie sociale, de convivialité, un espace de socialisation, un lieu intergénérationnel. En effet, à l'occasion d'une exposition, d'un débat, ou d'une projection, ce sont tous les publics de la médiathèque qui seront invités à se rencontrer, à échanger. De plus en plus, **l'utilisateur sera convié à devenir acteur de l'animation** de cet établissement public en proposant des thématiques, en faisant partie d'un jury ou plus simplement en participant aux débats avec les invités. Il se sent d'autant mieux armé que la médiathèque aura mis en œuvre une stratégie d'animation lui permettant de s'investir progressivement : mise à disposition de documents certes mais aussi club de lecture, blogs...

3. Histoire de l'action culturelle en médiathèque : à chaque modèle de bibliothèque son action

Au regard de l'histoire, particulièrement en France, le rapport entre bibliothèque et animation culturelle est problématique et variable selon les lieux et les époques : comme le rappelle Michel Melot⁷, pendant l'Antiquité, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie est déjà pensée comme un élément de ce que l'on appelait le Musée, soit un « centre culturel de recherche » et était présente de manière diffuse dans l'ensemble des locaux de celui-ci. De fait, « *l'image de la bibliothèque comme magasin tranquille et silencieux où les livres attendraient patiemment leurs lecteurs n'est qu'une malheureuse dérive de l'idée de bibliothèque.* »⁸

Si aujourd'hui, la dimension structurelle de l'animation en médiathèque publique fait consensus, selon les modèles de bibliothèque et les pays, le périmètre des actions admises en médiathèque fait encore débat.

3.1 En France

L'histoire de l'action culturelle dans les médiathèques françaises traduit bien les débats et évolutions du modèle de bibliothèque français. Ainsi, à l'orée du XX^e siècle, les bibliothèques françaises n'ont pas beaucoup bougé depuis l'Ancien Régime. Pour simplifier, deux types d'établissements coexistent : **les bibliothèques savantes et les bibliothèques populaires.**

Les premières sont caractérisées par leur élitisme : construites sur le modèle des bibliothèques universitaires anciennes et des bibliothèques privées, elles se concentrent sur les collections plutôt que sur les usagers. Ce sont des lieux d'étude et de recherche, excluant de fait certains publics (enfants, non érudits...), offrant également un accès très contrôlé à ses ressources. En effet, même en bibliothèque municipale, la préservation et la conservation des collections patrimoniales, composées en grande partie pendant la Révolution française, via la confiscation des biens du clergé, représentent le cœur de l'activité. La bibliothèque est donc conçue d'abord comme un lieu de conservation.

Les bibliothèques populaires, quant à elles, sont nées en réaction aux bibliothèques savantes mais sont marquées par la faiblesse de leurs ambitions et de leurs collections (en nombre et en qualité), et l'absence de qualification de leur personnel.

On compte en définitive peu de bibliothèques publiques, autrement dit dépendant de l'État ou des collectivités territoriales.

⁷ Dans *L'action culturelle en bibliothèque*, p. 8. Michel MELOT est un ancien conservateur et inspecteur des bibliothèques, ayant dirigé la Bibliothèque d'étude et d'information du Centre Georges Pompidou et le département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France.

⁸ Ibid, p. 9

Dans un tel contexte, par absence de volonté ou manque de moyens, des notions telles que le loisir, le divertissement et donc l'animation ne peuvent trouver leur place en bibliothèque.

On notera cependant quelques précurseurs en matière d'animation à l'image du cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de France qui organise, dès le XIXe, des expositions patrimoniales pour mettre en valeur auprès du grand public ses fonds exceptionnels.

L'essor de l'action culturelle en médiathèque sera donc lié à l'émergence d'un nouveau modèle de bibliothèque, d'abord sous influence américaine, et au développement de la lecture publique en France. On distinguera plusieurs étapes clés.

3.1.1 Les années 1920 – 1960 : les prémices

Comme souvent en matière d'action culturelle, le coup de départ est donné par les bibliothèques pour enfants :

- la bibliothèque de Soissons qui ouvre en 1921 avec l'aide américaine pour la reconstruction et intègre un véritable secteur dédié aux plus jeunes,

- mais surtout l'Heure joyeuse⁹, première bibliothèque entièrement dédiée à la jeunesse en France fondée à Paris en 1924 et qui se décrit comme un « véritable laboratoire de l'action culturelle », alliant le pédagogique et le ludique. Ici aussi, l'influence américaine est décisive et révolutionne les méthodes, notamment en matière de formation du personnel, créant ainsi les premiers bibliothécaires jeunesse. Avec l'arrivée de l'heure du conte, des ateliers créatifs, des comptines et des jeux de doigts dans ses murs, la bibliothèque française intègre la notion d'animation et d'adaptation au public.

En 1945, la France, encore essentiellement rurale mais forte de ces 36 000 communes, ne compte pourtant qu'environ 400 bibliothèques municipales. Pour améliorer le maillage du territoire, la création en 1945 des bibliothèques centrales de prêt est un élément phare. Elles assurent la desserte dans les villes de moins de 10 000 habitants. De nouveaux outils font ainsi leur apparition pour toucher et servir le plus grand nombre : les bibliothèques relais, les bibliobus...

Les autres bibliothèques construites entre 1920 et 1968 avec le soutien de différentes organisations ou fondations américaines participent au développement de l'animation : la bibliothèque municipale de Reims, reconstruite entre 1921 et 1928, est ainsi pensée comme un centre culturel pour adultes avec une salle d'exposition, un vaste hall d'accueil et sera reprise en exemple.

De même, pendant toute la décennie 1960, l'influence du mouvement de l'Éducation populaire s'installe aussi en médiathèque : en parallèle des Maisons pour les Jeunes et la Culture, la « démocratisation culturelle » vise aussi les bibliothèques, et de nouveaux professionnels, plus militants luttent pour le développement de

⁹ Voir l'article du Bulletin des bibliothécaires française (BBF) de V. EZRATTI et H. VALOTTEAU, [La création de l'Heure joyeuse et la généralisation d'une belle utopie](#)

L'animation : à Caen, par exemple, une discothèque et une salle de projection sont incluses à la bibliothèque.

Toujours à la pointe, en 1965, la nouvelle bibliothèque pour enfants qui ouvre à Clamart, que l'on appelle bientôt la « [Petite Bibliothèque ronde](#) », se veut également un projet pilote pour développer au quotidien un espace et des actions en direction de la jeunesse. Elle garde encore aujourd'hui cette ambition.

3.1.2. Les années 1970-2000 : le boom des bibliothèques publiques

Un changement autant symbolique que pragmatique a lieu en 1975 : les bibliothèques publiques, hors bibliothèques universitaires, qui dépendaient toutes du ministère de l'Éducation nationale basculent dans le giron du ministère de la Culture : les bibliothèques ne sont plus intrinsèquement liées à l'école, ou perçues comme des « directeurs de conscience ».

Une nouvelle politique en matière de lecture publique voit ainsi le jour, d'abord au niveau de l'État avec la création de grandes bibliothèques publiques : [la Bibliothèque publique d'information \(BPI\)](#) associée au centre Georges Pompidou en 1975, ou [la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie](#) en 1986. Inscrit dans leur programme, le développement d'animations et d'actions innovantes, en liaison notamment avec les autres services culturels qui les entourent, est essentiel. La nouvelle Bibliothèque nationale de France inaugurée en 1995 sur le site de Tolbiac allie dans une certaine mesure la même volonté de modernité en termes d'architecture comme d'animation.

En parallèle, avec la décentralisation ouverte par les lois de 1985-86, le paysage des bibliothèques françaises change radicalement : les bibliothèques centrales de prêt deviennent bibliothèques départementales, présentes sur tout le territoire qui travaillent au développement de réseaux de lecture publique et les villes se dotent massivement en bibliothèque. Le nombre de bibliothèques municipales passe ainsi d'environ 804 en 1974 à plus de 4000 en 2004¹⁰. Dans ces nouveaux établissements, l'animation est devenue structurelle. Comme le rappelle Emmanuelle Payen¹¹, plusieurs facteurs se conjuguent :

- la génération nouvelle de bibliothécaires, mieux formée et professionnalisée, est sensibilisée aux questions de médiation et de démocratisation culturelle ;
- de même, la notion de patrimoine a évolué et les bibliothèques, qui intègrent bientôt la musique, l'audiovisuel et le numérique, sont devenues médiathèques ;
- les bâtiments ont eux aussi été adaptés pour intégrer des espaces dédiés à l'animation : auditoriums, salles du conte...
- enfin, ce mouvement local s'inscrit dans une politique culturelle nationale volontariste qui lance des projets et labels nationaux à l'instar de la Fureur de lire ou du Printemps des Poètes en 1981-82 ou du Mois du film documentaire.

¹⁰ D'après *Les Bibliothèques*, de Denis PALLIER, p. 87

¹¹ Dans *Le métier de bibliothécaire*, p. 365 - 368

La collaboration entre les différentes institutions publiques permet également la réalisation de projets ambitieux bibliothèques et animation culturelle voire socioculturelle comme les douze Bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), véritables pôles culturels multimédia¹², de 5000 à 12 000 m², ou le programme des « Ruches », des petites médiathèques de proximité installées dans des zones rurales ou des quartiers urbains périphériques souvent dépourvus de services culturels et travaillant étroitement avec les autres services socio-culturels dont elles partagent souvent les espaces (antenne Pôle Emploi, école de musique...).

Tout au long de ces deux décennies, si la fréquentation augmente, les professionnels constatent néanmoins l'homogénéité du public qui fréquente les médiathèques. En réponse, la dimension sociale de l'action des bibliothèques se renforce également et donne naissance à de véritables politiques d'animation en direction des publics les plus éloignés, jouant sur les actions hors les murs, les partenariats et les réseaux extérieurs, et formalisées dans des contrats ville ou des chartes d'action culturelle : l'action culturelle en médiathèque était née.

3.1.3. Un état des lieux aujourd'hui

Le rôle culturel des bibliothèques municipales n'est plus à défendre et la présence de l'animation en médiathèque est maintenant une évidence : d'après l'Observatoire de la lecture publique en France, en 2012 :

- 76% des bibliothèques municipales ont proposé des manifestations (conférences, concerts, heure du conte, fêtes du livre...) et près de 60% des expositions.
- De même, les bibliothèques avaient créé des partenariats et coopérations avec des institutions telles que les écoles (plus de 80%), les collèges (22%) ou les maisons de retraites (29%)
- mais aussi avec des équipements culturels comme les salles de spectacle (18%), les écoles de musique (21%) ou les librairies (12%).
- Enfin, 46% des bibliothèques ont organisé des manifestations en dehors de leur propre site.

Le nombre tout comme la diversité des propositions ne cesse d'augmenter : on peut aujourd'hui, en médiathèque, voir un film ou assister à une conférence mais aussi participer un café littéraire, suivre un atelier informatique ou cuisine ou même jouer à des jeux vidéos.

L'enjeu est donc aujourd'hui à la définition des contours de cette action culturelle : peut-on tout proposer en médiathèque ? A l'heure des restrictions budgétaires, d'une fréquentation qui

¹² Projets architecturaux autant que culturels, les BMVR sont construites entre 1998 et 2006 à Châlons-en-Champagne, la Rochelle, Marseille, Limoges, Troyes, Rennes, Toulouse, Poitiers, Orléans, Reims Nice et Montpellier.

semble stagner¹³ et d'une concurrence accrue notamment d'Internet et du monde de numérique, les bibliothèques s'interrogent et tentent de répondre, au niveau local, en fonction de leurs moyens et des volontés.

3.2. D'autres modèles, d'autres actions culturelles

Aujourd'hui encore, les chiffres d'inscription et de fréquentation des bibliothèques publiques américaines ou finlandaises laissent rêveurs les bibliothécaires français. Ainsi, plus de la moitié de la population de ces pays sont inscrites de leurs médiathèques quand en France le taux d'inscription plafonne à 17%.¹⁴ Comment expliquer un tel décalage ?

Les différences de niveau de développement de la lecture publique et les choix de modèles de bibliothèque, tout particulièrement la place dévolue aux activités autres que la gestion des collections ou du prêt de documents semblent apporter des éléments de réponse.

Ainsi, le modèle anglo-saxon de la *Public Library* ou « *bibliothèque publique* »¹⁵, développé d'abord au Royaume-Uni puis en parallèle aux États-Unis, dès les années 1850, a très tôt intégré et développé des notions telles que :

- l'adaptation aux publics, notamment en faisant participer les citoyens à la définition des fonctions de leur bibliothèque en fonction de leur besoins locaux et la gratuité, en créant une *library tax*, un impôt entièrement dédié au financement des bibliothèques
- l'ouverture et l'autonomie en proposant des horaires très larges et le libre accès aux collections
- l'animation en proposant des services très diversifiés et en se fondant sur une dynamique socio-culturelle (accompagnement scolaire, service d'information pour la formation du citoyen...)
- le travail en réseau en instituant notamment dès le départ des bibliothèques centrales et des bibliothèques relais, ainsi que le prêt entre bibliothèques.

Dès la fin du XIXe, les territoires britanniques et américains sont couverts par de véritables réseaux de lecture publique et les publics, sensibilisés à la présence de bibliothèque dans leur quotidien.

Convaincus de la modernité et de la pertinence de la *public library*, les bibliothécaires britanniques, mais surtout américains, et leurs premiers disciples en Europe, feront la promotion de ce modèle et

¹³ Bien que difficile, la prise en compte croissante à l'heure actuelle des non inscrits qui fréquentent la bibliothèque, tout comme des publics qui l'utilisent pour des usages non traditionnels, redéfinit à la hausse les chiffres de la fréquentation, axée sur le nombre d'inscrits et de prêts.

¹⁴Cf *Les bibliothèques*, Denis PALLIER, p. 82 : en 2004, le taux d'emprunteurs moyen pour une population municipale est de 17,3 %

¹⁵ Pour en savoir plus sur la généalogie comparée des modèles français et anglo-saxon, voir *Public library et bibliothèque publique : Essai d'une généalogie comparée* d'Anne-Marie BERTRAND

tenteront, on l'a vu, avec plus ou moins de succès de convertir d'autres pays à cette définition de la bibliothèque. Un modèle qui évoluera aussi au cours du siècle suivant en fonction des modes de vie, des usages et des attentes nouvelles du public. La dimension socioculturelle s'est renforcée, l'importance de la convivialité et de l'attractivité aussi. Ainsi, aujourd'hui, les médiathèques au Royaume-Uni intègrent des services d'information professionnelle (*business information*) ou d'information sociale sur les droits et recours, la santé, l'habitat... (*community services*). A Londres, les *Idea stores*¹⁶, « magasins à idées » à l'architecture attrayante et aux services multiples (dont le café !) associe étroitement les fonctions de bibliothèque, d'apprentissage et d'information.

De même, aux États-Unis est né dans les années 1980 le concept de « bibliothèque troisième lieu »¹⁷ :
*« Espace neutre, aisément accessible et convivial fréquenté entre le travail et la maison, qui renforce le sentiment d'appartenance à une communauté, et qui permet des rencontres et des échanges dans des espaces de loisir et de détente. Les lecteurs peuvent y manger, boire, parler, téléphoner, le mobilier est confortable, les ambiances varient selon les espaces, et on peut y trouver un espace club, des cafés et parfois des restaurants. Situées dans des rues très fréquentées ou en centre-ville, largement ouvertes, ce sont ainsi les rares lieux publics facilitant la mixité sociale et la rencontre entre individus. Leur vocation culturelle s'appuie sur cette vocation sociale affirmée, qui en fait des équipements centraux pour la communauté. »*¹⁸

En se réappropriant le modèle anglo-saxon, les pays du nord de l'Europe, et notamment les pays scandinaves, ont réussi à construire une lecture publique solide sur leurs territoires et à développer des initiatives qui font d'eux à l'heure actuelle de véritables standards. Ainsi, avec des médiathèques qui revendiquent leur dimension de lieux de loisir et de divertissement, les Pays-Bas ont surpris et séduit. La [bibliothèque centrale d'Amsterdam OBA](#) se veut « une bibliothèque de découverte et d'aventures ». Ouverte sept jours sur sept, elle intègre, entre autres, sur 28 000 m², une cabane, une aire de jeux et un laboratoire pour les enfants ainsi qu'un théâtre, une musée et une brasserie. Dans le même esprit, la bibliothèque centrale de Delft ([le DOK centrum](#)), moins gigantesque, est installée dans un ancien supermarché. Elle dispose notamment d'une artothèque, d'un espace pour les jeux vidéos ou d'un studio d'enregistrement vidéo et son mobile. C'est qu'elle tient à être à la pointe en matière de bibliothèque, notamment dans le domaine du numérique : l'expérimentation et l'innovation permanente sont donc ici de rigueur. L'action culturelle est ici un pilier sinon le fondement du projet de ces établissements.

Conclusion

Aujourd'hui, en France comme ailleurs, médiathèque et animation culturelle sont indissociables. Avec l'expérience, les bibliothécaires ont développé des méthodes et des savoir-faire spécifiques pour construire et communiquer sur leurs actions.

¹⁶Voir l'article de S. DOGLIANI dans le BBF, [Les Idea Stores, une nouvelle approche de la bibliothèque et de l'accès à la connaissance](#)

¹⁷ Voir l'article de M. SERVET dans le BBF, [Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels](#)

¹⁸ Cf *Les Bibliothèques* de Pierre Carbone, p. 55-56

Ce cours aura donc une visée opérationnelle. Ses objectifs :

■ **Présenter une méthodologie de construction et de mise en œuvre d'une programmation :**

Quelles sont les questions à se poser au préalable ?

- De quels outils disposez-vous pour préparer et mettre en œuvre vos animations ?
- Comment communiquer et toucher vos différents publics ?
- Comment évaluer vos actions ?

■ **Présenter un état des lieux rapide** ou quelques exemples significatifs de ce qu'il est possible de faire en matière d'action culturelle en médiathèque en fonction des différents publics, comme autant de pistes pour construire vos propres actions.

En savoir plus :

- *L'action culturelle en bibliothèque*, sous la direction de Bernard HUCHET et Emmanuèle PAYEN, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. Bibliothèques, 2008
- *Les Bibliothèques*, d'Anne-Marie BERTRAND, La Découverte, coll. REPERES, 2011
- *Les Bibliothèques*, de Denis PALLIER, Que sais-je ?, PUF, 2010
- *Les Bibliothèques*, de Pierre CARBONE, Que sais-je ?, PUF, 2012
- *Les Bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives*, sous la direction de Frédéric BLIN, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. Bibliothèques
- *Le métier de bibliothécaire*, sous la direction de Yves ALIX, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. Bibliothèques, 2010
- *Public library et bibliothèque publique : pour un essai de généalogie comparée*, d'Anne-Marie BERTRAND, Presses de l'ENSSIB, coll. Papiers, 2010